Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM097-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

N° 2026-07-097

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 29 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	28	31
		Dont procurations
		03

VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
31	31	00	00	00

Date de la convocation
23/09/2026
Date d'affichage
23/09/2026

Objet de la Délibération

****

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

****

Demande d'aide financière de BEACH TENNIS MARTINIQUE à la ville de Schoelcher

Président de Séance :
Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :
Jill OCTAVIA

L'an deux mille vingt-six et le 29 septembre, à 17h35, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER Sandrine DESIRE, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG (à partir de 17h49), Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN.

Absents excusés : MM./Mme Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Olivier PIERRE-FRANCOIS (sortie de 18h02 à 18h06), Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD.

Procurations : Mme/MM Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD ont respectivement donné procuration à Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE BEACH TENNIS MARTINIQUE À LA VILLE DE SCHOELCHER

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, Sport et Vie Associative », en date du 26 juin 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des Ressources », en date du 11 septembre 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM097-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

N° 2026-07-097

– **Considérant** ce qui suit :

Par courrier en date du 26 mai 2026, l'association BEACH TENNIS MARTINIQUE a sollicité la Ville pour l'obtention d'une aide financière.

En effet, l'association affiliée à la Fédération Française de Tennis a participé aux championnats de France de Beach Tennis qui se sont déroulés du 19 au 22 août 2026, à Saint-Georges de Didonne en Charente-Maritime, avec la participation de dix-huit (18) licenciés.

Le budget global de ce déplacement s'élève à 50 500 €.

L'association BEACH TENNIS MARTINIQUE sollicite la ville pour l'obtention d'une aide financière de 5 000 € afin de couvrir une partie de ses frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **D'octroyer à l'association BEACH TENNIS MARTINIQUE, une aide financière d'un montant de deux mille quatre cents euros (2 400€) destinée à contribuer au financement des frais engagés pour dix-huit (18) licenciés aux championnats de France de Beach Tennis, organisés du 19 au 22 août 2026, à Saint-Georges de Didonne, en Charente-Maritime ;**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe : Courrier de l'association BEACH TENNIS MARTINIQUE

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 19 OCT 2026

Le Secrétaire de séance

Jill OCTAVIA

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.

Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM097-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Arrivé le 10/JUIN/2026 N° Enregistrement : 5657
Destinataire(s) Traitement
Instruction : PCSA-DDS
Suite à donner : PODR-DAF
Information : Cabinet

Beach Tennis Martinique
Base nautique de Madiana
Plage de Madiana
97233 SCHOELCHER
Siren 534279690

À l'attention de M. Daniel CHOMET
Maire de Schoelcher
3 rue Fessenheim
97233 Schoelcher

Date : 26/05/26

Monsieur le maire,

Notre association **Beach Tennis Martinique**, affiliée à la fédération française de tennis, a l'honneur de solliciter le soutien financier de **la Mairie de Schoelcher** dans le cadre de la participation de nos sportifs aux prochains **Championnats de France de Beach Tennis**, qui se dérouleront à Saint-Georges de Didonne situé dans le département de la Charente-Maritime du 19 au 22 août.

Cette qualification représente une reconnaissance importante du travail accompli par nos adhérents, encadrants et bénévoles, ainsi qu'une valorisation du dynamisme sportif de notre territoire. Participer à cette compétition nationale constitue une opportunité majeure pour nos représentants de porter les couleurs de notre région au plus haut niveau.

Cependant, cet engagement engendre des frais conséquents pour notre structure, notamment :

- Le transport des athlètes et accompagnateurs ;
- L'hébergement et la restauration ;
- Les frais d'inscription.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM097-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Le budget prévisionnel total s'élève à **50,5 k€**, et nous sollicitons une subvention de **5k €** afin d'alléger cette charge financière et permettre à nos sportifs de participer dans les meilleures conditions.

Par cette aide, votre collectivité contribuerait directement :

- À soutenir l'excellence sportive locale ;
- À encourager les jeunes et bénévoles investis ;
- À promouvoir l'image de notre territoire lors d'un événement national.

Vous trouverez ci-joint notre dossier comprenant le budget prévisionnel, les justificatifs de qualification, ainsi que les documents administratifs de l'association.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien pour cette échéance sportive majeure, nous vous remercions par avance de l'attention portée à notre demande et restons disponibles pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

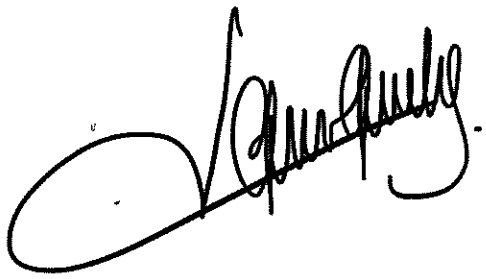

QUIQUELY Désir

Président

Beach Tennis Martinique

beachtennismartinique@gmail.com

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM097-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Le 10/JUIN/2026 – N° 5657

Palmarès du championnat de Martinique 2025-2026

par paire

U14	
Filles	**Garçons**
Chaïlie BLAND MURCIANO Mila BOYLDIEU	**Yanis PIERRE-FRANCOIS** **Martin RIVIERE**
U18	
Filles	**Garçons**
Maelys GOURPIL Jade MUHEL	*Pas d'équipe*
Senior	
Dames	**Hommes**
Manon BOULLARD Noémie QUIQUELY (6ème titre)	**Vincent DELOGE** Théo GARON
Senior +45	
Dames	**Hommes**
Patricia BERMIRON **Charlotte MOREL**	**Greg EUPHROSINE** **Marc André VIGILANT**

Celles et ceux qui ont participés au championnat de France de l'an dernier sont en **gras**.

QUIQUELY Désir

Président

Beach Tennis Martinique

beachtennismartinique@gmail.com

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Le 10/JUIN/2026 – N° 5657

Beach Tennis Martinique

Budget pour la participation au championnat de France 2026

20 peronnes (2 accompagnants et 14 champions de Martinique et 4 finalistes sélectionnés en fonction du classement FFT)

DEPENSES				RECETTES			
	Tarif unitaire	Nb	Total		Tarif unitaire	Nb	Total
Billets d'avion	1400	20	28000	Apport joueur	2150	18	38700
Train	150	20	3000	Apport accompagnant	2100	2	4200
Logement	500	20	10000	Aide club	2600	1	2600
Nourriture	400,5	20	8010	Subvention mairie	5000	1	5000
Inscription	55	18	990				
Autre	500	1	500				
Total dépenses			50500	**Total recettes**			50500

QUIQUELY Désir
Président
Beach Tennis Martinique
beachtennismartinique@gmail.com

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM097-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026